



Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

## APPEL À CANDIDATURES : EXPERTS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

### PROGRAMME ERASMUS+ 2021-2027

Février 2022

**Appel ouvert pour la constitution d'une réserve d'experts externes** en vue de l'évaluation des candidatures et rapports finaux des actions de mobilité et de partenariats ainsi que pour l'accréditation (secteurs scolaire, EFP et éducation des adultes, consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur) du programme Erasmus+ 2021-2027 ; ainsi que pour l'évaluation des rapports finaux de la période Erasmus+ 2014-2020

Ces actions se déclinent dans les secteurs de l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

#### Acronymes :

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>AC120</b>     | Accréditation dans les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation des adultes |
| <b>AC130</b>     | Accréditation des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur   |
| <b>AC121-ADU</b> | Projets de mobilité pour les organismes accrédités (éducation des adultes)  |
| <b>AC121-SCH</b> | Projets de mobilité pour les organismes accrédités (scolaire)   |
| <b>AC121-VET</b> | Projets de mobilité pour les organismes accrédités (EFP)  |
| <b>AC122-ADU</b> | Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (éducation des adultes)                                      |
| <b>AC122-SCH</b> | Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (scolaire)   |
| <b>AC122-VET</b> | Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (EFP)  |
| <b>AC171</b>     | Mobilité internationale de crédits dans le secteur de l'enseignement supérieur  |
| <b>AC220-ADU</b> | Partenariat de coopération (éducation des adultes)  |
| <b>AC220-HED</b> | Partenariat de coopération (enseignement supérieur)   |
| <b>AC220-SCH</b> | Partenariat de coopération (secteur scolaire)   |
| <b>AC220-VET</b> | Partenariat de coopération (EFP)  |
| <b>AC210-ADU</b> | Partenariat à petite échelle (éducation des adultes)  |
| <b>AC210-SCH</b> | Partenariat à petite échelle (scolaire)   |
| <b>AC210-VET</b> | Partenariat à petite échelle (EFP)  |

#### Rôle des experts :

Les experts assistent l'Agence dans les procédures d'évaluation des candidatures et des rapports finaux. Les évaluations s'effectuent sur base de grilles d'évaluation critériées mises à disposition par la Commission européenne pour les actions Erasmus+. Celles-ci sont disponibles via un outil d'évaluation en ligne dont l'utilisation est obligatoire.

Les évaluations portent notamment sur la stratégie européenne des organismes candidats, la pertinence du projet au regard des priorités européennes, la qualité de la mise en œuvre, la qualité de l'équipe-projet, la qualité de l'impact et de la dissémination des résultats et le rapport coût/bénéfice de la demande de financement.

Sur certains dossiers, l'évaluateur travaille en collaboration avec un autre expert avec lequel il doit convenir d'une évaluation commune lors de la phase de conciliation.

### Conditions requises (profil) :

- Haut niveau d'expertise dans un ou plusieurs secteurs de l'éducation et/ou de la formation et excellente connaissance du système éducatif et/ou de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Connaissance de la gestion du cycle de projet.
- Connaissance du programme Erasmus+ et tout particulièrement des actions concernées.
- Connaissance des politiques européennes d'éducation et de formation.
- Expérience dans l'évaluation de projets, capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de commentaires en français et en anglais. Une expérience de participation à un projet européen est un plus.
- Capacité à rédiger un commentaire argumenté en français et en anglais.
- Capacité d'analyse et d'évaluation de la pertinence des budgets demandés.
- Bonnes connaissances informatiques permettant l'utilisation des outils d'évaluation en ligne mis à disposition par la Commission européenne.
- Disponibilités horaires lors des périodes d'évaluation des candidatures, pour les évaluations de rapports finaux et également pour la ou les réunions de formation des experts organisées par l'Agence.
- Engagement à remettre, dans les délais requis et selon les modalités en vigueur, l'évaluation en langue française ou anglaise sous le format requis par l'Agence.
- Respect du principe de non-conflit d'intérêt (garantie de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des candidats, des projets et de l'Agence). Les évaluateurs doivent signer une déclaration individuelle confirmant le non-conflit d'intérêt par rapport aux projets qu'ils évalueront.

### Formalités pratiques :

- Une convention reprenant les droits et obligations des deux parties est signée par l'Agence et l'expert.
- Les évaluateurs s'engagent à participer aux séances de formation organisées par l'Agence (dans les locaux de l'AEF-Europe ou par vidéoconférence).
- Les évaluateurs s'engagent à lire la documentation préparatoire aux évaluations.
- Au terme de leur travail, les évaluateurs s'engagent à participer à une évaluation de leur mission, pilotée par l'Agence.

### Modalités financières :

#### Pour l'évaluation des candidatures :

|                                  |   |       |                   |   |   |
|----------------------------------|---|-------|-------------------|---|---|
| AC121<br>ADU-SCH-VET<br>Mobilité | AC120<br>ADU-SCH-<br>VET<br>Mobilité<br>Accréditation | AC130 | AC171<br>Mobilité | AC 210<br>ADU-SCH-VET<br>Partenariat<br>simplifié | AC 220<br>ADU-SCH-<br>VET-HED<br>Partenariat<br>de<br>coopération |
| 100 €                            | 200 €   | 200€  | 200 €             | 125 €   | 200 €   |

Pour l'évaluation des rapports finaux Erasmus+ 2014-2020 :

|                        |                                   |                |                    |                                |                                   |                    |
|------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| AC101/102/104 Mobilité | AC101/102/104 Mobilité Consortium | AC103 Mobilité | AC103 - Consortium | AC107 Mobilité Jusqu'à 15 flux | AC107 Mobilité Au-delà de 15 flux | AC109 - Charte VET |
| 150 €                  | 200 €                             | 200 €          | 250 €              | 200 €                          | 300 €                             | 200 €              |

|                                     |   |   |                                    |
|-------------------------------------|---|---|------------------------------------|
| AC2 Coordinateur (school to school) | AC2 Coordinateur avec production intellectuelle | AC2 Coordinateur sans production intellectuelle | AC2 Partenaires (school to school) |
| 240 €                               | 450 €   | 330 €   | 150 €                              |

Pour l'évaluation des rapports finaux Erasmus+ 2021-2027

|   |   |                                |                                   |  |   |
|---|---|--------------------------------|-----------------------------------|--|---|
| AC121 ADU-SCH-VET-HED Mobilité Accrédités | AC122 ADU-SCH-VET Mobilité Non accrédités | AC171 Mobilité Jusqu'à 15 flux | AC171 Mobilité Au-delà de 15 flux | AC 210 ADU-SCH-VET Partenariat simplifié | AC 220 ADU-SCH-VET-HED Partenariat de coopération |
| 200€                                      | 150€                                      | 200€                           | 300€                              | 240 EUR                                  | 450 EUR   |

Les montants sont compris HTVA.

Le remboursement des frais de déplacement peut être pris en charge.

Pour les candidatures nécessitant une consolidation, un forfait de 50 € supplémentaire par projet est accordé à l'évaluateur désigné comme « expert leader ».

- La candidature pour expert évaluateur doit comprendre le formulaire de candidature complété ainsi qu'un CV. Elle doit être envoyée par email à l'attention de Madame Fanny Lutz, Directrice à l'adresse suivante :

[maria.verna@aef-europe.be](mailto:maria.verna@aef-europe.be)

- La candidature doit être motivée et explicite quant au(x) secteur(s) concerné(s) par l'expertise. Elle se fait via le formulaire en Annexe II du présent appel et est accompagnée d'un CV.
- Les candidatures pour l'appel aux experts évaluateurs pour la programmation 2021-2027 doivent être soumises pour le **28 février 2022 à 12h**.
- Le calendrier des évaluations pour l'année d'appel concernée est repris dans l'Annexe I du présent appel. Celui-ci sera mis à jour chaque année au lancement de l'appel Erasmus+ et transmis pool d'experts. L'agence ne lancera d'appel supplémentaire qu'en cas de besoin de nouveaux experts.
- Un jury composé en interne procède à l'analyse des différentes candidatures notamment sur base des critères suivants : expertise et expérience en gestion de projets, connaissance des secteurs de l'éducation et de la formation couverts par le programme et connaissance des contextes national et européen de l'éducation et de la formation.
- Les experts impliqués dans une candidature sont exclus de l'évaluation des projets de l'appel en question pour l'action et le secteur concernés.
- Les candidats sont informés par courrier électronique du résultat de la sélection au plus tard le 03 mars 2022.

**Informations :**

Pour toute information concernant le programme Erasmus + :

Site de la Commission : [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_en.htm)

Site de l'Agence : [www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)

Pour toute demande d'information complémentaire :

**Contenu des actions**

Action-clé 1 – Mobilité

Clara Neagoe

02 542 62 80

[mobilite@aef-europe.be](mailto:mobilite@aef-europe.be)

Action-clé 2 – Partenariat stratégique

Donatienne de San

02 542 62 93

[partenariat@aef-europe.be](mailto:partenariat@aef-europe.be)

**Processus de candidature**

Maria Verna

02 542 62 78

[maria.verna@aef-europe.be](mailto:maria.verna@aef-europe.be)

Arnaud Huberty

02 542 62 94

[arnaud.huberty@aef-europe.be](mailto:arnaud.huberty@aef-europe.be)

## Annexe I Calendrier pour l'appel 2022

### Agenda pour l'appel 2022 pour l'évaluation des candidatures\*

|   | Action-clé 1  | Accréditation AC120                                | Action-clé 2  |
|---|---|--|---|
| Réception des candidatures à l'AEF-Europe         | 23 février 2022   | 19 octobre 2022                                    | 1 <sup>er</sup> round :<br>23 mars 2022<br>2 <sup>e</sup> round :<br>4 octobre 2022 |
| Journée de formation des évaluateurs              | AC122 : 03 mars 2022<br>AC171 : à définir                                       | Octobre 2022                                       | Mars 2022<br>Septembre 2022   |
| Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs     | AC122 : mars 2022<br>AC171 : avril 2022   | Octobre 2022                                       | Avril 2022  |
| Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe | AC122 : Dans les 15 jours suivant le début de l'évaluation<br>AC171 : à définir | Dans les 25 jours suivant le début de l'évaluation | Dans les 16 jours suivant le début de l'évaluation                                  |

### Agenda pour l'évaluation des rapports finaux

|   | Action-clé 1<br>Mobilité                           | Action-clé 2<br>Partenariats                       |
|---|--|--|
| Confirmation de la disponibilité des experts auprès de l'AEF-Europe | Dates variables                                    | Dates variables                                    |
| Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs                       | Dates variables                                    | Dates variables                                    |
| Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs                       | Dates variables                                    | Dates variables                                    |
| Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe                   | Dans les 15 jours suivant le début de l'évaluation | Dans les 16 jours suivant le début de l'évaluation |

*\*dates indicatives, sous réserve de modifications*